



Comité régional de l'Europe
Soixante-cinquième session

EUR/RC65/17 Add.1 Rev.2
+ EUR/RC65/Conf.Doc.5 Rev.1

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

20 août 2015
150617

ORIGINAL: ANGLAIS

**Incidences financières et administratives, pour le
secrétariat, du projet de résolution du Comité régional
sur le Plan d'action contre la tuberculose
pour la Région européenne de l'OMS 2016-2020**

1. Résolution : Plan d'action contre la tuberculose pour la Région européenne de l'OMS 2016-2020

2. Liens avec le budget programme actuel

Cette résolution va-t-elle contribuer directement à la (aux) réalisation(s) et au(x) produit(s) énoncés dans le budget programme actuel ? Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Catégorie(s) : 1 (maladies transmissibles)

Réalisation(s) : 1.2

Secteur(s) de programme : tuberculose

Produit(s) : 1.2.1 ; 1.2.2

Décrivez la nature et l'importance de cette contribution, y compris la question de savoir s'il y aura un impact sur d'autres éléments du même produit.

La présente résolution adopte le nouveau Plan d'action contre la tuberculose pour la Région européenne de l'OMS 2016-2020 et constitue le cadre stratégique pour les interventions menées par les États membres de la Région européenne en vue d'arrêter la propagation de la tuberculose sensible et résistante aux médicaments moyennant l'accès universel à la prévention, au diagnostic et au traitement. Elle appuiera la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la tuberculose, sur laquelle s'alignent d'ailleurs les objectifs du Plan d'action contre la tuberculose pour la Région européenne de l'OMS 2016-2020. Il n'y aura pas d'impact négatif sur les produits du secteur de programme au niveau régional, étant donné que ce plan d'action englobe la mise en œuvre des produits du programme, tel que définis dans le budget programme 2016-2017 :

1.2. Augmentation du nombre de patients tuberculeux traités avec succès.

1.2.1. Adaptation et mise en œuvre mondiales de la Stratégie mondiale et des cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 conformément à la résolution WHA67.1.

1.2.2. Mise à jour des lignes directrices politiques et outils techniques à l'appui de l'adoption et de l'application de la Stratégie mondiale et des cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 couvrant les trois piliers :

1) soins et prévention intégrés, centrés sur le patient ; 2) politiques audacieuses et

systemes de soutien ; et 3) intensification de la recherche et de l'innovation.

En outre, cette résolution est positivement liée aux domaines de réalisation 4.1 et 4.2 de la catégorie 4 (systemes de santé).

3. Estimation du coût et incidences en termes d'effectifs par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la période pendant laquelle les activités du secrétariat seraient requises pour la mise en œuvre de la résolution, et ii) le coût de ces activités (estimé à 10 000 USD près).

i) 5 ans (couvrant la période 2016-2020)

ii) Total : 29 000 000 USD
(Personnel : 16 000 000 USD Activités : 13 000 000 USD)

b) Coût pour la prochaine période biennale 2016-2017

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond à la période biennale 2016-2017 (estimé à 10 000 USD près).

Total : 11 000 000 USD
(Personnel : 6 000 000 USD Activités : 5 000 000 USD)

Le coût estimé s'inscrit-il intégralement dans le budget programme approuvé pour 2016-2017 ? Oui

Si « non », indiquez le montant non inclus.

_____ USD

c) Coût pour les périodes biennales ultérieures

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond aux périodes biennales ultérieures (estimé à 10 000 USD près).

2018-2019 : Total : 12 000 000 USD

2020-2021 : Total : 6 000 000 USD

d) Incidences sur les effectifs

La résolution pourrait-elle être mise en œuvre par le personnel existant ?
Oui

Si « non », indiquez le nombre de membres du personnel supplémentaires – équivalents temps plein.

4. Financement

Le coût estimé pour la période biennale indiquée au point 3 b) est-il complètement financé ? Oui.

Si « non », indiquez le montant ne pouvant être financé et précisez comment les fonds seraient mobilisés (fournir les détails de la/des source(s) de fonds prévue(s)).

0 USD ; source(s) de fonds : _____